



Bruxelles, le 30 novembre 2013
131130/02

D É C L A R A T I O N C O M M U N E

de la haute représentante de l'UE, Catherine Ashton, et du commissaire Štefan Füle au sujet des événements de la nuit dernière en Ukraine

La haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et M. Štefan Füle, commissaire européen chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage, ont fait ce jour la déclaration suivante:

«L'Union européenne condamne fermement l'usage excessif de la force par la police, la nuit dernière à Kiev, pour disperser des manifestants pacifiques, qui au cours des jours passés, avaient exprimé de manière forte et sans précédent leur soutien en faveur de l'association politique et de l'intégration économique de l'Ukraine avec l'UE. Ce soutien avait été salué la veille par les participants au sommet du partenariat oriental de Vilnius. Le recours abusif à la force va à l'encontre des principes auxquels tous les participants au sommet de Vilnius, y compris le président de l'Ukraine, ont réaffirmé hier leur adhésion.

Nous appelons l'Ukraine, également parce que ce pays assure la présidence de l'OSCE et accueillera à Kiev la conférence ministérielle de cette organisation les 5 et 6 décembre

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498999780 - +32 25849780 - Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpox
Maja Kocijancic +32 498984425 - +32 22986570 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpox Maja
Sébastien Brabant +32 460750998 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu
Eamonn Prendergast +32 460753293 - Eamonn.Prendergast@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter [@eu_eas](https://twitter.com/eu_eas)
www.facebook.com/EuropeanExternalActionService
www.eeas.europa.eu

FR

prochains, à honorer pleinement ses engagements internationaux en matière de respect de la liberté d'expression et de réunion.

Nous demandons au président et aux autorités ukrainiennes d'enquêter sur les événements survenus la nuit dernière et de faire en sorte que les personnes qui ont violé les principes fondamentaux de liberté de réunion et d'expression répondent de leurs actes.»

—